



**CONSEIL GENERAL ATTALENS**  
Administration communale

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU  
MARDI 13 DECEMBRE 2011**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Budget 2012
  - 2.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière
  - 2.2. Budget des investissements 2012 et approbation
    - 2.2.1. Financement de l'achat d'un véhicule pour le Corps des Sapeurs-Pompiers de la Basse-Veveyse
    - 2.2.2. Financement de l'infrastructure de matériel didactique
    - 2.2.3. Financement de l'amélioration de l'éclairage public
    - 2.2.4. Financement des honoraires d'ingénieur pour l'étude du projet Valtraloc
    - 2.2.5. Financement des travaux sur les routes communales
    - 2.2.6. Financement de l'achat d'un véhicule édilitaire
    - 2.2.7. Financement de la réalisation de travaux d'adduction d'eau
    - 2.2.8. Financement du crédit complémentaire pour l'assainissement du ruisseau de l'Ange
    - 2.2.9. Financement de l'aménagement de 3 places containers à Tatroz
    - 2.2.10. Financement de l'étude et de l'aménagement de zones 20 km/h et 30 km/h
  - 2.3. Présentation du budget de fonctionnement 2012
3. Rapport de la Commission financière
4. Vote final du budget 2012 de fonctionnement et d'investissement
5. Divers

\* \* \* \* \*

**M. Reynald Emonet**, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le public, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 30 novembre 2011. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

## **1. Appel**

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : Mme Caroline Gamper et MM. Roland Dumoulin et Raymond Tinguely

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## **2. Budget 2012**

### **2.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière**

**M. le Président** donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier informe le CG que le budget 2012 présente un léger excédent de charges (Fr. 21'409.50). Cet excédent se trouve toutefois en-dessous de la limite de 5% « tolérée » par la LCo. Le CC considère donc que le budget est équilibré, ce d'autant plus que les modifications dans le budget du service social de la Basse-Veveyse n'ont pas pu être intégrées et auraient permis d'éviter cela. Depuis maintenant 2 ans, la péréquation financière intercommunale permet de calculer plus facilement et finement les charges liées. Cette méthode de calcul permet donc d'éviter les sauts brusques d'une classe à l'autre, comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la loi. M. le Syndic souligne que les charges liées (47.7% du total des charges de fonctionnement) réduisent la marge de manœuvre des autorités communales. Il passe ensuite en revue la planification financière. La totalité des investissements planifiés s'élève à Fr. 18'652'738.- pour une capacité totale d'investissement de Fr. 20'922'056.-. Au vu de la marge d'autofinancement planifiée, il se pourrait que la commune doive plus recourir aux emprunts à l'avenir et moins autofinancer les investissements. Il conclut sa présentation en rappelant que, du point de vue des investissements, le budget 2011 présentait déjà un changement de tendance, puisque les réfections lourdes de routes ont maintenant été réalisées pour laisser la place dès 2011 à des interventions plus « légères ». Même si la santé financière de la Commune reste bonne et que tous les investissements planifiés peuvent être réalisés, le CC devra faire des efforts pour générer un bénéfice et ainsi améliorer le fonctionnement futur.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au point suivant.

### **2.2. Budget des investissements 2012 et approbation**

*2.2.1 Financement de l'achat d'un véhicule pour le Corps des Sapeurs-Pompiers de la Basse-Veveyse : Fr. 147'744.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Robert Savoy**, Vice-Syndic. Ce dernier fait l'état du parc véhicule du CSPBV. M. Savoy informe ensuite le CG que l'objectif est de prévoir le changement de véhicule avant que l'un des anciens ne lâche et qu'il ne soit plus possible d'assurer la sécurité des citoyens des 3 communes. Le financement d'un camion tonne-pompe moyen de 10.5 tonnes est prévu sur deux ans. L'achat de ce véhicule est soumis aux marchés publics et est soutenu par l'ECAB, qui le subventionne à hauteur de 40%.

**M. Stéphan Vionnet** demande si les permis actuellement en possession des sapeurs sont valables pour le véhicule prévu.

**M. Robert Savoy** répond que le permis du B90 est valable. Plus de 20 sapeurs en sont titulaires et d'autres le passeront par la suite.

**M. Laurent Menoud** demande si la date de livraison du véhicule est connue.

**M. Robert Savoy** répond que le cahier des charges sera publié fin janvier 2012 et qu'il faut compter un délai de livraison d'environ 1 an.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 147'744.- est approuvé à l'unanimité.**

2.2.2. *Financement de l'infrastructure de matériel didactique : Fr. 57'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. André Blunshi**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que cet investissement est prévu pour équiper les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire sur deux ans. Six tableaux blancs interactifs et le remplacement de matériel informatique actuel sont prévus. L'utilisation de ce matériel permettra plus d'interactivité dans l'enseignement.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 57'000.- est approuvé à l'unanimité.**

2.2.3. *Financement de l'amélioration de l'éclairage public : Fr. 113'800.-*

**M. le Président** donne la parole à **Mme Luciane Lapierre**, Conseillère communale. Cette dernière informe le CG que plusieurs mesures sont prévues : l'extinction nocturne de 1h00 à 5h00 du matin, sauf sur la route cantonale et aux passages piétons, ainsi que le remplacement des ampoules 70W par des 50W, le remplacement de quelques lampadaires et l'éclairage du parking de la Condémine.

**Mme Caroline Zanetti** demande quels quartiers seront coupés. Elle estime dangereux de couper l'éclairage public.

**Mme Lapierre** répond que tous les quartiers seront concernés.

**M. Dick Perroud** est d'avis de faire comme à Siviriez de 23h30 à 6h00.

**Mme Lapierre** précise que nous n'en avons pas la possibilité. Siviriez ne travaille pas avec Groupe E. Avec ce dernier, l'autre solution de coupure est de 24h00 à 6h00. Certaines communes ont commencé avec ce système et sont revenues à l'extinction de 1h00 à 5h00.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 113'800.-- est approuvé par 25 voix. Il y a deux avis contraires.**

2.2.4. *Financement des honoraires d'ingénieur pour l'étude de projet Valtraloc : Fr. 350'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier s'exprime de la manière suivante : « Depuis fin 2005, le Conseil général a été sollicité à plusieurs reprises au sujet du projet de Valorisation de traversée de la localité – Valtraloc ! Il a posé le 1<sup>er</sup> jalon de ce projet le 13 décembre 2005, en acceptant un crédit d'investissement pour l'étude y relative. Ce projet a donc traversé une législature complète et c'est avec cette nouvelle gère qu'il pourra se matérialiser. Suite au 1<sup>er</sup> crédit d'étude, le CG a accordé des moyens financiers, afin de dessiner un concept réfléchi, cohérent et visant les objectifs suivants :

- convaincre les automobilistes que la route est différente lorsqu'ils entrent dans un lieu habité, réclamant de leur part attention et respect.
- Lutter contre « l'effet ruban » provoqué par des routes larges et trop bien délimitées, où les automobilistes se sentent « chez eux » et tendent à dépasser les vitesses autorisées.
- Moyennant l'approbation du Canton, étudier et appliquer d'autres règles sur la manière de concilier trafic automobile et vie locale.
- Trouver un compromis qui, sans pénaliser les automobilistes, améliore nettement la sécurité, l'environnement et le cadre de vie des populations riveraines qui se réapproprient la voie centrale de leur localité. 30 secondes de plus pour traverser une localité, ce n'est pas significatif.

C'est dans cet esprit que le CG a accepté les demandes du CC et qu'il a permis de développer un schéma directeur des espaces publics du centre-village grâce à l'organisation d'un concours urbanistique. Cet élément a ainsi été intégré au concept Valtraloc avec la possibilité offerte, et déjà validée par les autorités cantonales, de limiter légalement la vitesse à 30 km/h dans ce secteur.

La dernière présentation du projet a été effectuée le 13 décembre 2010. Le lendemain, soit le 14 décembre 2010, le Conseil général acceptait le concept Valtraloc par 22 voix. Il y a eu 3 avis contraires et 2 abstentions.

Depuis, et sur demande du Conseil général, une commission communale de projet Valtraloc a été créée et s'est réunie plusieurs fois avec les représentants du Canton. Cette commission est composée de la commission des routes, d'un membre de la commission d'aménagement, d'un membre de la commission financière et d'un membre de la commission de l'énergie.

Nous passons donc du concept à la réalisation et présentons ce soir la demande de crédit pour les honoraires d'ingénieur, comme cela a été annoncé il y a exactement 1 an. Nous vous présentons également le devis estimatif global du projet établi par le service des ponts et chaussées.

Ce dernier se présente de la manière suivante : la part communale des honoraires d'ingénieurs se divisera en deux parties ; la première pour la phase d'étude qui s'élève à Fr. 350'000.- et la seconde pour la direction des travaux Fr. 513'071.-

Il est important de préciser à ce stade que les montants figurant dans ce tableau tiennent compte d'un poste « divers et imprévus » de 25%, ainsi que, pour la commune, de la réalisation d'une place du centre-village conforme en tous points au projet Farra & Fazan, projet qualifié de « luxueux » par nos partenaires. En effet, s'agissant d'un schéma directeur des espaces publics du centre-village nous aurons la possibilité de contrôler les coûts des matériaux et de réaliser tout ou partie des aménagements prévus, ceci dans le but de coller au plus près de la réalité et de la santé des finances communales.

Le montant total à charge de la commune est par ailleurs tout à fait cohérent avec les chiffres énoncés en décembre 2010. Nous présenterons donc dans un 1<sup>er</sup> temps la répartition et planification des interventions prévues sur le réseau routier à charge de la commune d'Attalens, y compris les honoraires et la réalisation complète de la place centrale dans la version conçue par Farra & Fazan. Nous comparerons ensuite ce devis estimatif avec les chiffres avancés le 13 décembre 2010 en séance du CG.

Le montant total TTC de Fr. 7'209'185.- à charge de la commune comprend donc les honoraires d'ingénieurs, les interventions sur la route cantonale, les aménagements de trottoirs, pistes cyclables et le changement de l'éclairage public, l'aménagement de la place centrale dans sa totalité, l'aménagement de la Rue de la Croix-de-Montet, ainsi qu'un poste « divers et imprévus » de 25 %. Le montant à charge de la commune correspond ainsi à un peu plus de 51% du total des interventions devisées par le SPC.

Lorsque le concept a été présenté en décembre 2010, les montants avancés ne concernaient que les interventions prévues dans le cadre d'un Valtraloc, donc uniquement dans le gabarit de la route et de ses aménagements directs. Les montants devisés tiennent compte de la totalité des interventions à planifier. Cela signifie que le coût devisé de la place centrale doit être soustrait, afin de permettre une comparaison :

- Le coût annoncé en décembre 2010 pour la réalisation du concept Valtraloc (secteurs nord, centre et sud) s'élevait à Fr. 4'825'000.-.
- Le montant devisé de la place centrale, route comprise, s'élève à Fr. 3'488'672.- : Fr. 829'218.- pour la partie routière uniquement et Fr. 2'659'454.- pour la place et ses aménagements.
- Le devis estimatif établi par le SPC s'élève donc à Fr. 4'549'731.- (Fr. 7'209'185 – 2'659'454) et est donc en deçà des 1<sup>ères</sup> estimations, malgré le poste « divers et imprévus » calculé à 25%.

Compte tenu de ce qui précède, le CC réaffirme sa volonté et son enthousiasme de réaliser ce projet et vous rappelle ses avantages :

- amélioration de la sécurité des usagers de la route tout en ne laissant pas l'impression d'un « ruban » routier sur lequel on peut rouler à sa guise ;
- amélioration de la circulation et de la mobilité des piétons et des cyclistes en assurant leur sécurité par la réalisation de trottoirs et de pistes cyclables ;
- poursuite du programme d'assainissement de l'éclairage public ; pour rappel, Groupe E encourage financièrement l'assainissement de l'éclairage public, mais cette participation financière est limitée dans le temps ;
- encouragement d'une mobilité douce cohérente avec le plan directeur des circulations qui prévoit la réduction de la vitesse des véhicules dans les quartiers à 20 ou 30 km/h et 30 km/h sur les routes de desserte ;

- mise en place d'un espace convivial au centre du village, afin que la population se réapproprie ce lieu pour ne plus avoir un village traversé par une route cantonale non sécurisée, mais avec une place du village conviviale, sécurisée où cohabitent tous les acteurs de la vie quotidienne ;
- une place du village sécurisée pour les enfants qui la traversent plusieurs fois par jour, mais également pour les patients des cabinets médicaux, pour les résidents du Châtelet et les futurs habitants des LSI ;
- améliorer l'accessibilité aux commerces.

De plus, la réalisation par étapes, en fonction de la capacité financière de la Commune et la possibilité de profiter de la collaboration avec le Canton devraient permettre de réaliser une économie considérable pour les deux partenaires. Qui plus est, le Canton réalisera les travaux d'assainissement du bruit en même temps, ce qui générera moins de nuisances pour les riverains et utilisateurs du domaine public. Rappelons qu'un des objectifs du Canton est d'assainir les problèmes liés au bruit routier et l'éclairage public d'ici à fin 2018. Finalement, les travaux de séparation des eaux claires du Canton et de la Commune pourront également se faire au fur et à mesure de l'avancement des travaux, générant par là-même moins de nuisances pour la population. En effet, tant les travaux d'assainissement que ceux de séparation des eaux claires sont mis à l'agenda cantonal qui les entreprendra un jour ou l'autre. La réalisation du projet Valtraloc génère ainsi de synergies qui ne peuvent être que bénéfiques pour la population et les partenaires du projet.

En conclusion, compte tenu de notre capacité d'investissement théorique et au regard de notre planification financière, le projet Valtraloc tel que devisé par le SPC peut être réalisé afin d'atteindre tous les objectifs énoncés ci-dessus et apporter les nombreux avantages à la population d'Attalens, qu'elle se déplace en voiture, à pieds ou à vélo. Le Conseil communal est bien évidemment conscient que des priorités devront être fixées, notamment dans la dernière phase de réalisation de la place centrale, priorités qui seront principalement dictées par une politique de gestion des finances communales adaptée.

Le CC vous demande donc d'accepter le crédit d'investissement pour le mandat d'ingénieur relatif à l'étude du projet Valtraloc pour Fr. 350'000 »

**M. Olivier Grau** a l'impression qu'il y a beaucoup d'accidents à Attalens et aurait tendance à dire que l'on va créer d'autres problèmes.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que la partie centrale pourrait être à 30 km/h et le SPC a confirmé qu'il y a possibilité de maintenir le passage piétons au centre. Le reste des passages piétons sera maintenu pour assurer la sécurité

**M. Grau** se demande si on augmente pas le risque de créer des bouchons avec ces réductions de vitesse.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond qu'il est prouvé statistiquement qu'en canalisant les véhicules à 50 km/h, il y a moins de bouchons.

**Mme Caroline Kenklies** demande si la vitesse sur les routes de collecte du centre sera aussi réduite.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond par l'affirmative.

**M. Jérôme Bernard** demande si la participation de l'Etat restera à 49% même en cas de dépassement.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond par l'affirmative.

**M. Bernard** demande quel est le coût final du projet.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que le projet est devisé à 13'961'626.- avec 25% de divers et imprévus.

**Mme Denise Karlen** se réfère au procès verbal du 13 décembre 2010 et constate que l'on parlait de Fr. 7'450'000.- pour les secteurs nord et sud et de Fr. 1'464'000.- pour le secteur centre. Elle constate que les montants avancés ce soir sont plus élevé et demande jusqu'où cela ira.

**M. le Syndic** répond que les montants présentés en 2010 concernaient uniquement les interventions dans le gabarit de la route, sans l'aménagement de la place centrale qui est hors gabarit.

**M. Guillaume Savoy** demande qui a le dernier mot de l'Etat ou de la Commune en cas de choix à faire.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que la Commune aura le dernier mot par rapport au planning des travaux et au vu de notre capacité financière. Il ajoute qu'il a encore eu confirmation que si la Commune rencontre des problèmes financiers, nous pourrions alors retarder les travaux de 6 mois ou une année.

**M. Menoud** estime que l'étude doit présenter une variante à 30 km/h et une autre à 50 km/h, afin que le CG puisse prendre une décision.

Le CC en prend acte et rappelle que cette demande a déjà été faite par le CG lors de la dernière législature.

**M. Bernard** demande quel est le coût devisé de la place centrale.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond Fr. 2'659'454.-

**M. Bernard** arrive tout de même à une différence de 2 millions en reprenant tous les chiffres.

**M. le Syndic** répond qu'il faut prendre en compte tous les postes de la planification.

**M. Pierre-Alain Conus** demande si les Fr. 350'000.- demandés ce soir sont compris dans les Fr. 863'000.- d'honoraires.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 350'000.-- est approuvé par 26 voix. Il y a une abstention.**

*2.2.5. Financement des travaux sur les routes communales : Fr. 263'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier explique que le montant prévu doit permettre la réfection d'un tronçon du chemin du Petit-Crêt, d'un tronçon de la rue du Château, d'effectuer divers travaux de revêtement et de participer à la réduction de vitesse dans différents quartiers prévus au plan directeur des circulations.

**Mme Béatrice Perroud** demande qui décide si une zone est à 20 km/h ou 30 km/h.

**M. le Syndic** répond que c'est suite aux demandes de citoyens que la commune fait des propositions au Canton. Ce dernier donne son préavis avant une mise à l'enquête des mesures de réduction de vitesse.

**M. Grau** demande quel est le critère de choix de la vitesse.

**M. le Syndic** répond que le 20 km/h est prévu à l'intérieur d'un quartier. Les routes d'accès sont en principe à 30 km/h. Il ajoute qu'on ne peut pas mettre en place de mesures de réduction de vitesse avant d'avoir fait des comptages routiers.

**M. Conus** demande si le CC dispose d'une carte pour planifier les interventions.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que c'est le plan directeur des circulations.

**Mme Angélique Grob** demande s'il est possible de sensibiliser les enfants sur le comportement à adopter dans les zones 20 et 30.

**M. Pierre-Alain Perroud** rappelle qu'un dépliant a été envoyé en tout ménage à Tatroz et qu'il faudra faire le nécessaire avec les personnes responsables à l'école.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 263'000.-- est approuvé à l'unanimité.**

2.2.6. *Financement de l'achat d'un véhicule édilitaire : Fr. 172'800.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Perroud**. Ce dernier explique que le véhicule Pony encore en fonction arrive en fin de vie. Il convient donc d'avoir un véhicule qui permette d'entretenir des infrastructures toujours plus importantes (trottoirs, routes), tout en gardant la possibilité de réutiliser les agrégats déjà en notre possession. On pourra ainsi décharger le Pony du déneigement pour le consacrer aux espaces verts.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 172'800.-- est approuvé à l'unanimité.**

2.2.7. *Financement de la réalisation de travaux d'adduction d'eau : Fr. 199'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier explique qu'il s'agit de remplacer la conduite de la rue des Clous et celle d'En Perrey, qui sont en mauvais état et dont le tracé doit être modifié ou rendu conforme aux exigences de l'AVGG.

**M. Georges Emonet** estime que le montant des honoraires est exorbitant.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que Fr. 10'000.- sont prévus pour la direction des travaux.

**M. Georges Emonet** dit que la direction des travaux peut être faite par la commune.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que le CC a pris l'option de ne plus assumer de direction des travaux, car la charge de travail du service technique augmente de plus en plus.

**M. Georges Emonet** estime qu'il est possible de faire pression sur ces coûts.

**M. Georges Savoy**, chef du service technique, répond que les demandes d'offres sont en cours et que le CC espère que la concurrence exercera son effet. Les montants devisés se basent sur les tarifs SIA et un travail important de relevé des conduites existantes doit être réalisé. Il s'agit donc d'une estimation prudente.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 199'000.-- est approuvé à l'unanimité.**

2.2.8. *Financement du crédit complémentaire pour l'assainissement du ruisseau de l'Ange : Fr. 69'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Perroud**. Ce dernier explique que ce crédit complémentaire doit permettre de réaliser la seule variante acceptée par le Canton, soit une « buse Armco » qui fera office de pont. Le reste du ruisseau sera remis à ciel ouvert. Le ruisseau de l'Ange reprend les eaux claires de beaucoup de quartiers.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 69'000.-- est approuvé à l'unanimité.**

2.2.9. *Financement de l'aménagement de 3 places containers à Tatroz : Fr. 24'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **M. Robert Savoy**. Ce dernier explique que le but de la démarche est de rationaliser et centraliser le ramassage des poubelles le lundi matin. L'expérience positive à Attalens fin 2011 est encourageante et permettra d'optimiser le temps de travail des employés de la voirie, tout en diminuant les nuisances à l'environnement par des arrêts trop fréquents. 5 emplacements sont définis à Tatroz, dont 3 à créer.

**M. Grau** demande si ces mesures peuvent poser problème pour les personnes âgées.

**M. Robert Savoy** répond que l'on averti à l'avance les citoyens par courrier. Il est vrai toutefois que certaines personnes devront faire quelques mètres de plus. La solution proposée semble toutefois être la plus rationnelle pour la commission des déchets et le CC.

**Mme Zanetti** demande où est prévu l'emplacement en haut du village de Tatroz.

**M. Robert Savoy** répond qu'il n'est pas encore précisément défini.

**Mme Béatrice Perroud** demande si ces mesures se poursuivront aussi à Attalens.

**M. Robert Savoy** répond que le CC a prévu 5 ans pour tout mettre en place progressivement. D'autres quartiers d'Attalens seront concernés courant 2012.

**M. Menoud** demande si des chiffres sont disponibles.

**M. Savoy** répond que peu d'investissements sont prévus. En principe, le CC fait en sorte de récupérer des places existantes et les containers des privés. Il faudra peut-être créer quelques places de plus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 24'000.-- est approuvé à l'unanimité.**

#### *2.2.10. Financement de l'étude et de l'aménagement de zones 20 km/h et 30 km/h : Fr. 93'000.-*

**M. le Président** donne la parole à **Mme Christiane Dewarrat**, Conseillère communale. Cette dernière explique que le crédit demandé doit permettre de mandater des bureaux d'ingénieurs afin de proposer la mise en place de mesures de réduction de vitesse et d'aménager ensuite ces portions d'espace public.

**M. Grau** s'inquiète que l'on mette du mobilier urbain et des chicanes. Il demande si ces éléments pourront être enlevés en hiver à cause de la neige.

**Mme Dewarrat** répond que l'on va essayer de trouver des solutions.

**M. Pierre-Alain Perroud** ajoute que les mesures mises en place ne peuvent être enlevées. Il s'agit d'une obligation.

**M. Georges Emonet** estime que l'on peut choisir des panneaux indicateurs d'entrée de zone plus agréables que ceux mis en place à Tatroz. On pourrait aussi mettre en place des bacs ronds plutôt que carrés.

**M. Dick perroud** ajoute qu'il faut faire un effort esthétique pour les bacs.

**M. Pierre-Alain Perroud** en prend acte.

**M. Grau** propose de mettre des pavés rehaussés en les signalant correctement.

**Mme Dewarrat** répond que la commission d'aménagement devra préavisier un choix pour le CC.

**M. Conus** estime que les frais d'étude sont élevés.

**M. Georges Savoy** répond que ces frais d'étude ne concernent pas uniquement l'aménagement, mais aussi la signalisation et le marquage.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 93'000.-- est approuvé à l'unanimité.**

### **2.3. Présentation du budget de fonctionnement 2012**

**M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic** pour la présentation du budget à l'aide du message. La lecture des montants par chapitre appelle les questions suivantes.

**M. Guillaume savoy**, au compte 35.301.00 – Salaires, demande comment se répartissent les salaires pour Midnight Games et si on peut compter sur du bénévolat.

**M. Roland Besse** répond que le responsable de projet et les coachs (junior et senior) sont rémunérés. Mais il faut plutôt parler d'indemnisation.

**M. Dominique Beaud** estime qu'il faudrait mettre plus de Fr. 10'000.- pour l'entretien courant de l'Auberge de l'Ange, car elle se délabre de plus en plus.

Le CC en prend note et entreprendra les réflexions nécessaires.

**M. Georges Emonet** demande qui paiera les frais de mise en place de la 3<sup>ème</sup> cheminée du CAD.

**M. le Syndic** répond que tout est à charge de Groupe E.

**M. Bernard** constate que le loyer de l'Auberge de l'Ange a doublé.

**M. le Syndic** répond que le contrat de location a été réadapté à la fin de la 1<sup>ère</sup> période de bail.

**M. Conus**, au compte 62.314.01 – déblaiement, sablage, protection hivernale, demande si les charges de Fr. 40'000.- couvrent tous les frais occasionnés par le déneigement. Il constate également un revenu pour le déblaiement de la neige. Les privés contribuent donc à couvrir pour moitié ces charges.

**M. le Syndic** répond que les Fr. 40'000 couvrent toutes les charges, mais que la participation des privés au déneigement de chemins privés correspond plutôt au tiers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

### **3. Rapport de la Commission financière**

**M. le Président** donne la parole à **M. Menoud**, Président de la CF. Ce dernier donne lecture du rapport de la CF qui donne son préavis favorable et propose aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2012 dans son intégralité.

### **4 Vote final du budget 2012 de fonctionnement et d'investissement**

**M. le Président** soumet au vote le budget 2012 de fonctionnement et d'investissement.

**Au vote, le budget 2012 est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Syndic** remercie au nom du CC de la confiance témoignée et d'avoir accepté tous les crédits d'investissements. Il relève la bonne collaboration entre le service des finances et la CF, ceci dans un esprit constructif.

### **5. Divers**

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** remercie le CC et le bureau, clôt le dernier point de l'ordre du jour, invite les participants à partager le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 21h55.

**Le Secrétaire :**

**Alexandre Tangerini**



**Le Président :**

**Reynald Emonet**

